



PORT DE PALAVAS-LES-FLOTS



CLUPP 2018

Compte rendu du 12 décembre 2018

Le Comité Local des Usagers du Port de Palavas s'est réuni le 12 décembre 2018 à 18 heures dans l'amphithéâtre Philippe Neau-Leduc au Phare de la Méditerranée, en présence de Mr Christian JEANJEAN, Maire de Palavas-Les-Flots, et de Mr Bruno JEANJEAN, Maître de port de Palavas-Les-Flots, assisté de deux collaborateurs ; Jean-Michel MERLE, responsable technique et Patricia EVRAT, directrice de développement touristique portuaire.

18h15 : Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie l'assemblée pour sa présence

Christian JEANJEAN rend un vibrant hommage à Max JEANJEAN, Adjoint au Maire délégué au Port et à Arlette COUSSY, 1^{ère} Adjointe au Maire de Palavas-Les-Flots, prématurément disparus. L'assemblée s'associe à cette douleur.

Puis, il demande à l'assistance de bien vouloir excuser Michel ROZELET, Adjoint au Maire délégué au Port, retenu par un impératif majeur.

Il passe ensuite aux différents points de l'ordre du jour :

1. Tarifs portuaires 2019

Monsieur le maire informe l'assemblée de la qualité des finances du Port, particulièrement saines et remercie l'Adjoint au Maire et le Maître de port pour leur gestion.

Il annonce ensuite qu'aucune augmentation ne sera pratiquée en 2019.

L'assemblée fait part de sa satisfaction.

2. Travaux 2018 et grandes lignes des projets 2019

Le Maître de port énonce à l'assemblée les travaux réalisés en 2018 ; à savoir :

- La rénovation totale des sanitaires du port,
- L'installation de la 3^{ème} tranche pontons flottants neufs sur le Lez,
- Le changement de bornes électriques au Port en Mer et à la Base Paul Riquet,
- L'amélioration continue des normes de la station-service,
- La reprise des réseaux enterrés au port en mer et au bassin de plaisance,
- L'installation en « zone test » sur la digue d'un balisage clignotant à énergie solaire, destiné aux promeneurs,
- L'installation de deux échelles de sécurité en « test ».

Puis il expose les grandes lignes des projets 2019 :

- L'étude de faisabilité pour la création d'un ouvrage d'enrochement à l'entrée du port afin de diminuer l'impact de la houle,
- L'élévation de la Capitainerie destinée aux bureaux administratifs et création du Yacht-Club,
- Les travaux d'aménagement de la partie « activités commerciales » dans le Lez,
- La rénovation de l'éclairage public sur la zone technique, le Port en mer et la Base Paul Riquet,
- Le changement des bornes du ponton « I »,
- L'installation de dix échelles de sécurité supplémentaires.

3. Suivi qualitatif triennal

Le Maître de port passe la parole à Patricia Evrat pour la présentation du suivi qualitatif triennal : L'enquête de satisfaction précédemment réalisée a démontré une forte implication des plaisanciers dans la vie du port. La prise en compte des 557 commentaires et suggestions exprimés a permis de :

- Fixer des objectifs sur trois ans en fonction de priorités définies par les plaisanciers
- Réaliser des améliorations qualitatives et mener des actions selon trois grandes thématiques affinitaires ; à savoir :
 - o L'amélioration des services apportés aux plaisanciers
 - o La mise en œuvre de mesures complémentaires en faveur du développement durable
 - o L'amélioration du cadre de vie

A l'issue d'une présentation détaillée, la proposition de renouveler cette enquête en 2019 a été retenue.

4. Questions diverses

Monsieur le Maire fait ensuite circuler le micro dans l'assemblée afin que chacun puisse s'exprimer.

- Stationnement des véhicules : Maintien du dispositif actuel.
- Circulations douces : Il est proposé la création d'un garage à vélos.
- Gestion des évènements : Mise à l'étude des possibilités de diffusion de messages d'alerte par sms ou téléphone.
- Zone d'évolution des activités commerciales (ex : parachute ascensionnel) : Monsieur le Maire précise qu'une réunion de cadrage est organisée chaque année avec les Affaires Maritimes et la Gendarmerie Maritime pour rappeler les bonnes pratiques de ces activités réglementées.
- La location saisonnière : Le Maître de port indique à l'assemblée qu'une « veille web » est mise en place de manière régulière afin d'éviter -conformément à la convention d'usage- la location des navires comme « habitations saisonnières ». En cas de non-respect de cette clause, les accès au domaine public portuaire sont « mis en interdit ».

19h35, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire propose lever la séance et de partager le verre de l'amitié